

Projet de délibération du 13 septembre 2011 de Mmes Marie Chappuis, Alexandra Rys, Sandra Golay, MM. Michel Chevrolet, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion et Olivier Fiumelli: «Taxe professionnelle communale 2012».

(renvoyé à la commission des finances par le
Conseil municipal lors de la séance du 22 novembre 2011)

(retiré par ses auteurs lors de la séance du 16 octobre 2018)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre C, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1987;

sur proposition de sept de ses membres,

décide:

Article unique. – De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012 à 50%.